

La création de l'IA générative de Fidal, par son DSI.

Compte rendu rédigé par ANDSI & Pierre Delort

En bref...

Stéphane MARIOTTO, DSI de Fidal, cabinet d'avocat leader en France, nous présentera la construction de Fidal IA qui enrichit un LLM en utilisant l'expertise juridique du cabinet et les données du droit français, et bientôt européen, pour transformer le métier d'avocat.

L'Association Nationale des Directeurs des Systèmes d'Information organise des débats et en diffuse des comptes rendus, les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs. Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.

Histoire de l'IA

Stéphane MARIOTTO relate qu'en 1956, la conférence de Dartmouth a introduit la notion de réseau de neurones. Celle de réseau de neurones convolutif est apparue dans les années 1990. L'une de ses applications pratiques a été la lecture des codes postaux. Puis les années 2000 connaissent le développement du *big data*, et à partir de 2020, l'IA générative et multimodale est déployée. La puissance nécessaire a diminué. En revanche, l'IA manque de créativité et consomme beaucoup d'énergie.

Fidal IA

La création de cette solution vise une amélioration de la productivité des avocats. Elle permet, par exemple, la génération automatique de documents, ou la recherche en droit. Elle offre la possibilité de partager des documents de qualité entre les bureaux qui sont indépendants, laissant aux associés du cabinet le temps de délivrer des conseils stratégiques aux responsables, et favorise la créativité juridique.

Contexte et enjeux

Le SI de Fidal ayant été mis à jour pour combler les failles et la dette technique, la DSI s'attaque depuis 2 ans à divers chantiers métier. Aujourd'hui, 520 000 documents juridiques sont traités chaque année. Les équipes comptent beaucoup de jeunes en formation qui utilisent les recherches documentaires classiques. Mais l'IA devient pertinente depuis presque 8 ans dans le legal, la tendance vient des États-Unis, où se sont développés la justice « *prédictive* » et les outils d'analyse de *data rooms*.

Gouvernance

Le projet a été porté par la DSI. Une des difficultés du projet est que les avocats sont très sollicités, et y consacrent donc le temps qu'ils peuvent.

Projet

Fin 2023, une preuve de concept (POC) a été créée avec douze avocats. Puis à partir de septembre 2024, le projet a été généralisé à l'ensemble des membres du cabinet. La qualité des data est fondamentale pour un projet

IA et nous avons utilisé des documents internes : soit un corpus documentaire général qui aide les avocats sur des sujets pointus, soit des documents produits pour des clients mais anonymisés. Il n'est pas nécessaire de produire N fois un même document pour le RAG et donc nous avons pris soin de faire le tri, d'éviter les doublons L'IA répond aux questions de l'avocat, cite ses sources et l'avocat doit les vérifier car le risque d'hallucination est réel même avec du RAG. Les sources sont directement disponibles dans l'interface pour vérifier les éléments. Elle permet de résumer, de remplir des templates, de traduire ... et nous allons faire évoluer les fonctionnalités.

Int : D'où les 6 000 documents internes et externes sont-ils issus ?

SM : Il s'agit de documents internes et de documents disponibles sur Légifrance et le BOFIP en Open Data

Int : Comment l'IA est-elle construite ?

SM : Les directions techniques, c'est-à-dire des avocats qui travaillent pour leurs confrères, produisent des corpus documentaires. Ces documents servent de source primaire aux questions de l'avocat avec les données d'open data

Int : Quel était le budget ?

SM : La seconde version (V2) est autour de 100k.

Int : Quelle était la taille de l'équipe ?

SM : Elle comportait 10 personnes, dont 3 en interne.

Fonctionnalités clefs de la V2

L'assistant IA offre une base documentaire et élabore des résumés. L'utilisateur peut formuler une requête juridique pour obtenir une réponse rédigée à une consultation. Une bibliothèque fournit des prompts dans les différentes spécialités. L'ensemble des 1 200 collaborateurs est sollicité pour améliorer l'outil.

Int : As-tu fait usage de la génération augmentée de récupération (RAG) ?

SM : Oui. Nous enrichissons la base dès qu'un changement intervient dans Légifrance et le BOFIP, d'autres bases documentaires seront ajoutées.

Sources

Aujourd'hui, plus de 100 000 documents ont été intégrés. Il est possible de sélectionner les sources utilisées lorsque l'on pose une question à l'IA.

Int : Les réponses citent-elles les sources ?

SM : Le document inclut en effet les références.

Impacts et résultats

Le gain de temps moyen qui a été observé pour l'exécution des tâches va jusqu'à 30 % sur des tâches de recherche. La qualité du travail des juniors s'est améliorée quand bien même ils sollicitent moins les seniors. Leur apprentissage s'en trouve ainsi accéléré. Les seniors bénéficient également d'une facilitation de la recherche de documents et d'idées innovantes.

Perspectives

Le modèle économique doit être repensé. Alors que les avocats ont toujours facturé au temps, ils pourront désormais proposer un forfait, un abonnement, ou des services automatisés. Ces derniers pourraient causer des difficultés à l'égard des assurances, la question du type de conseils qui pourront être délivrés se posera. L'IA s'apprête à bouleverser le domaine juridique.

Int : L'IA génère-t-elle des « hallucinations » ?

SM : Elle ne se réfère pas à des jurisprudences inventées, car les sources sont citées. Mais il faut toujours vérifier le contenu car on suppose que ça arrive de temps en temps

Int : L'aspect génération de contenu n'est pas très développé.

SM : Si, l'assistant IA est capable de rédiger une consultation pertinente et de qualité.

Int : Comment gère-t-il les éléments contradictoires ?

SM : Ces derniers sont principalement dus à des évolutions légales ou jurisprudentielles. Il peut apporter une aide qui doit être complétée par une intervention humaine.

Int : Comment l'anonymisation est-elle réalisée ?

SM : Elle est effectuée par l'IA pour les noms et les adresses, les données personnelles.

Int : Quel est le nombre d'avocats qui utilisent la solution au sein du cabinet ?

SM : tous les avocats utilisent la V2

Débat

Int : Tu as évoqué les inquiétudes des avocats seniors. Il existe un risque que les professionnels perdent la capacité à rédiger par eux-mêmes.

SM : On pourrait le craindre. Cependant, si le gain de temps est appréciable, ils gardent la main sur le document final et l'IA n'a pas encore le style exact des avocats, ou de certains avocats.

Int : Les spécialistes d'une matière proposent-ils leurs services aux autres praticiens ?

SM : Oui, nous disposons de directions techniques expertes qui créent des documents et répondent aux questions.

Int : J'ai cru comprendre que cette organisation est source de difficultés.

SM : Si cette structure obtient des résultats, ils sont en revanche difficiles à quantifier

Int : Utilisez-vous la justice « prédictive » qui consiste à prévoir le résultat financier d'un contentieux ?

SM : Nous avons testé la solution pendant un an. Il a été constaté que le coût par collaborateur était trop élevé au regard des bénéfices.

Int : Le projet a été mis en œuvre par l'ESN Sopra Steria Next, ainsi qu'une équipe de 3 ETP en interne. Le départ de ces collaborateurs pourrait-il constituer une difficulté ?

SM : J'ai volontairement choisi qu'il soit réalisé en partie en interne.

Int : Le *data set* a été effectué en interne, et le développement technique en externe.

SM : Exact.

Présentation des orateurs

Ingénieur des mines et *AI cogmaster* ENS, Stéphane MARIOTTO a débuté en IA au CNES, puis a dirigé, avant Fidal, plusieurs DSI dans les secteurs de l'assurance et de l'industrie.